

# STOP AUX NUISANCES NANTES-ATLANTIQUE

*La Newsletter du COCETA  
Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien  
4 – Avril 2019*

## EDITO

Nous abordons déjà une quatrième newsletter et les retours que nos lecteurs nous transmettent nous encouragent à poursuivre. Merci pour vos encouragements, chers adhérents. Sans vous, rien ne serait et ne sera possible.

Voici un compte-rendu de ce mois de février à l'agenda dense.

Nous nous sommes rendus à Toulouse le 13 février pour rencontrer la DGAC avec Jean-Claude Lemasson et Dominique Bochet et avons tenu un point presse avec l'association locale de défense des riverains. Cet événement a été relayé par le journal La Dépêche.

L'aéroport de Toulouse Blagnac a des similitudes avec celui de Nantes-Atlantique, avec des nuisances fortes et le constat des promesses de l'Etat non tenues, notamment pour ce qui concerne les vols de nuit. Cette expérience nous renforce dans notre position que seule une délocalisation de Nantes-Atlantique permettra une réelle protection des riverains sur du long terme

Le 14 février, le COCETA a été reçu à Matignon par Jimmy Brun, conseiller technique transports au cabinet d'Edouard Philippe ainsi qu'au cabinet d'Emmanuel Macron.

Nous avons eu la confirmation que le transfert de Nantes-Atlantique n'est pas dans les scénarios retenus. Nous avons profité de cet entretien pour insister sur notre position.

La lettre transmise au défenseur des Droits Jacques Toubon, évoquée dans la précédente Newsletter a été enregistrée le 19 février. Nous avons obtenu un accusé de réception et dans le suivi une lettre nous informant que notre réclamation va être examinée, ce qui est un premier pas, que nous ne manquons pas de partager avec nos adhérents.

Le 21 février c'est avec Mme Scuotto, maire des Sorinières, que nous nous sommes entretenus, le 27 février, le COCETA a présenté l'association au cours d'une réunion publique organisée par madame la maire.

Le COCETA a intégré le Groupe Aéroport mis en place par la mairie de Bouguenais.

Le nouveau projet de Plan de Gêne Sonore a été approuvé le 7 mars au cours de la Commission Consultative d'Aide aux Riverains. Même s'il présente des avancées, il ne répond pas aux nuisances subies par l'ensemble des riverains. Toutefois, c'est avec une certaine ironie que nous notons la reconnaissance du choc subi par les riverains suite à l'abandon du transfert de l'aéroport et une réelle volonté de compenser financièrement les nuisances subies, grâce aux aides à l'insonorisation.

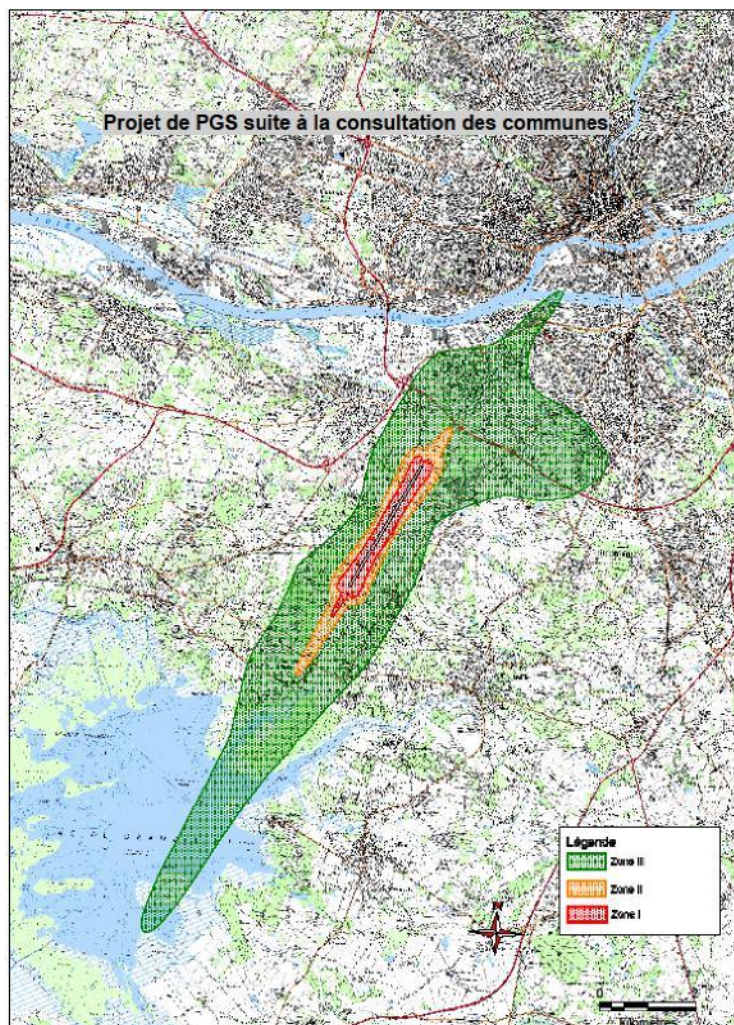
Sauf que le COCETA a récemment reçu des témoignages de refus de financement... Nous serons donc particulièrement attentifs au respect des engagements pris.

Tout le monde a compris que les pouvoirs publics ne sont plus à un mensonge près ...

Les adhésions et ré-adhésions au COCETA pour l'année 2019 sont en cours. Pour télécharger votre bulletin d'adhésion, [cliquez ici](#)

## PLAN DE GENE SONORE ADOPTE

Au cours de la CCAR (Commission Consultative d'Aide aux Riverains) qui s'est tenue le 7 mars 2019, l'ACSAN et le COCETA ont voté contre, les communes se sont prononcées pour le PGS à l'unanimité.



Malgré des avancées, il y aura des exclus, dont les habitants de l'île de Nantes (Cliquez sur l'image pour consulter le PGS).

Le nouveau PGS 2020 englobe environ 27,2 km<sup>2</sup> contre 13,12 km<sup>2</sup> dans la version de 2003, 16 050 habitants (vs 3 850 en 2003) et 7 133 logements (vs 1 450 en 2003). Les élus des trois communes concernées par le survol des avions Rezé, Bouguenais et Saint-Aignan-de-Grandlieu, ont émis le 7 mars un avis favorable à cette troisième version. Le dispositif d'aides implique un taux de subventionnement à 80%, mais s'appuie sur des critères précis et ne devrait concerner que les bâtiments construits avant 2003 (avec AFP).

Le vote a recueilli deux NON de la part de l'ACSAN et du COCETA, 5 abstentions de la part des Compagnies aériennes, avec une objection, car elles ne veulent pas tout abonder. La réponse du préfet est qu'il leur faudra abonder pour la raison que l'aéroport de Nantes est l'un des moins chers de France. Taxes aéroportuaires vont augmenter,

La réaction de l'ACSAN ne s'est pas faite attendre et l'association s'est exprimée ainsi dans son communiqué : « même s'ils sont à l'intérieur du périmètre du PGS, les logements construits postérieurement à la DUP du transfert vers le site de Notre-Dame-des-Landes (NDLR 2008) ne seront pas éligibles aux indemnités ». L'association contre le survol de l'agglomération nantaise pointe aussi l'élaboration du périmètre PGS.

Selon l'Acsan, « le mode de production du périmètre des zones du PGS, en particulier les hypothèses de trafic aérien et de sa répartition, conduit à une moindre extension de celui-ci vers le nord que vers le sud ». Excluant de fait les logements de l'île-de-Nantes situés au nord de l'aéroport.

« L'association poursuivra son action au sein de la CCAR pour que tous les habitants de l'agglomération nantaise qui subissent les nuisances de l'aéroport soient pris en compte dans des dispositifs de juste indemnisation », écrit Dominique Boschet, son président.

Le COCETA se joint à l'ACSAN bien évidemment pour protéger les intérêts des riverains et rencontrera prochainement Maître Christophe Leguevaques, avocat du collectif contre la privatisation de l'aéroport de Toulouse.

# VOS TEMOIGNAGES

Nous avons été informés du courrier d'un adhérent du COCETA à la mairie de sa commune et nous vous faisons part de certains éléments de réponse :

*« Je suis une habitante du bourg. Je tiens à vous signaler que le mercredi 20 février nous avons dû supporter dès le matin une odeur pestilentielle de kérosène. Impossible là encore d'ouvrir les fenêtres. Je souhaite connaître les raisons de ce largage de carburant au dessus de notre ville. Est ce le fait d'un avion en difficulté à l'atterrissage qui a dû s'alléger pour éviter une catastrophe? »*

Pour information, un avion peut effectivement, dans le cadre d'une procédure d'urgence, lâcher du kérosène. Si, comme dans ce témoignage, vous avez constaté des odeurs inhabituelles ce jour-là, ou à d'autres périodes, n'hésitez pas à nous en faire part.

*« L'installation de stations de mesures de la pollution et du bruit est elle prévue sur les Couets et le Bourg ? Si oui quand et y aura t il une commission de suivi des résultats comme pour la chaufferie de la Californie ? »*

Il y a actuellement trois stations de mesure, avec le système MAESTRO. Elles sont installées à Nantes, au Jardin des Plantes, à Rezé (cimetière de la Classerie) et à Saint-Aignan, sur le terrain de foot. Un projet de remplacement de MAESTRO a été présenté à la Commission Consultative de l'Environnement, pour une mise en service prévue fin 2019. Une station supplémentaire sera installée sur le toit de la mairie de Bouguenais. Ce système innovant permettra à toutes personnes d'interroger sur le site web les pics sonores des avions, avec un délai de 30 minutes entre la réalité et la diffusion de l'information.

Un autre courrier nous demande si le COCETA fait de la politique.

**NON NON ET NON !** Notre association est complètement apolitique. Nous nous élevons en revanche contre le déni de démocratie, les promesses non tenues et les discours mensongers. Nos actions sont toutes en faveur de la défense des citoyens.

**OUI,** nous rencontrons les élus. Nous échangeons avec eux. Notre volonté est de les convaincre de leur devoir de protection des citoyens contribuables, de les convaincre de remettre sur la table la délocalisation de l'aéroport. Cette décision est la seule alternative pour protéger les populations impactées par le bruit, la pollution atmosphérique, préserver l'environnement, en assurant sur du long terme le développement économique du Grand Ouest.

## CHERCHEZ L'ERREUR

Une station mobile est à disposition de VINCI pour faire, à la demande des habitants, des mesures de bruits. C'est la loi.

La loi ne dit pas en revanche à qui s'adresser.

Le COCETA a essayé mais force est constaté que les instances contactées se renvoient la balle...

## DES CHIFFRES .

En additionnant toutes les nouvelles lignes depuis octobre 2018, nous avons comptabilisé **29 nouvelles destinations pour 81 départs supplémentaires par semaine** avec, sans aucun doute, autant de vols retours ..., soit **plus de 160 survols supplémentaires par semaine en 2019.**

**Easy Jet** a d'ailleurs annoncé le 25 février **5 nouvelles lignes au départ de Nantes.**

A partir du seuil **50 db**, il y a une **augmentation de 28% des risques d'infarctus du myocarde.** Il faut comprendre que sur une population soumise à ces nuisances sonores (dues au trafic aérien) et susceptible d'avoir un infarctus du myocarde, **on passe de 100 cas à 128 cas** (Source OMS).

**Le coût du bruit en France : 57 milliards d'euros par an.** Cela concerne les problèmes générés par de multiples sources de bruit (le trafic aérien étant l'une des composantes).

## A LA RENCONTRE DES HABITANTS

**Permanence à l'Antenne Saint-Aignan le 2 mars** : ambiance studieuse et de nouvelles adhésions à l'issue de celle-ci. **C'est l'occasion de remercier les animateurs et tous les participants à nos permanences !**

## DE NOUVELLES ANTENNES POUR LE COCETA

Suite aux réunions publiques organisées par les communes aux Sorinières le 27 février et à la Chevrolière le 28 février, de nouvelles antennes vont se créer dans les prochaines semaines. Les adhérents qui souhaitent s'investir dans ces antennes sont priés de contacter le COCETA.

**Photo ci-dessous** : réunion publique Les Sorinières le 27 février



### BREVE

Le COCETA vient d'intégrer le groupe **Aéroport** mis en place par la mairie de Bouguenais.

## AGENDA DU COCETA

Une **réunion publique** a eu lieu le 14 mars à La Chevrolière.

**Prochaines permanences des antennes de 10h00 à 12h00 le samedi 4 mai**

- St-Aignan : Espace de Vie Locale
- Bouguenais : salle René Guy Cadou
- Bouaye : salle Germaine Tillion
- Rezé : 12 rue des Déportés

**Et n'oubliez pas l'Assemblée Générale du COCETA qui aura lieu le 25 avril à Bouguenais au Pianock'Tail à partir de 19h30.**